

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-53**

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 août 2025, a adopté le Règlement numéro 431-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrants les droits acquis ;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 431-53 est entré en vigueur le 19 septembre 2025, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit les lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 15 OCTOBRE 2025
Me Alexandra Quenneville, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 15 octobre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville, greffière

